

## Chapitre 1

### LE SIGNE LEXICAL

#### 1.1. Du mot à la lexie

Le **lexique** est usuellement défini comme l'ensemble des « mots et expressions » ou « mots et locutions » de la langue. Les expressions et les locutions étant constituées de mots, c'est finalement bien le **mot** qui est l'unité de description sur laquelle se fonde la description du lexique. Mais nombreux sont les lexicologues qui se sont déjà interrogés sur la pertinence de la notion de « mot », car en dépit d'un usage largement vulgarisé, aucun linguiste n'a pu, à ce jour, en fournir une définition simple et claire qui serait admise de tous. Jean Tournier (1993 : 9) reconnaît ainsi que cette notion « qui semble admise par tous, qui est largement répandue et dont la commodité est indiscutable, reste tout à fait insaisissable ». La définition implicitement admise par les lexicographes est celle d'un segment de discours compris entre deux blancs typographiques. Cette acception est peu exploitable : on identifie aisément dans chacune des trois unités *granmoun*, *gwogrenn* et *pijé-zié* deux éléments autonomes qui, en dehors des usages ici répertoriés, correspondent à un total de six mots. Il y a donc une réelle incompatibilité à dire que *granmoun* est un mot formé de deux mots, et ainsi de suite.

Pour faire face au flottement notionnel qui se rattache au concept de mot, le lexicologue français Bernard Pottier (1987) a forgé le nom conventionnel de **lexie**, aujourd'hui très répandu dans la communauté scientifique, qu'il définit comme une « unité fonctionnelle mémorisée en compétence », soit, plus simplement, une unité lexicale mémorisée. La lexie est donc tout autant une unité lexicale formée d'un seul *mot* qu'une unité formée de plusieurs *mots* (mémorisés en bloc). Ainsi, *mayé*, *démayé*, *woumayé*, *pôté alé*, *a pété fiel*, *dé men balan*, *po-a-liv/lapo-liv*, *rété konkonm san grenn*, sont huit lexies. Le lexicologue fonde donc sa description, en s'accordant avec la réalité du lexique, sur cette unité plus souple qui reflète plus fidèlement la nature variée de celui-ci. Les exemples qui précèdent laissent transparaître qu'il existe différents types de lexies, qu'il est bien sûr possible de classer en sous-catégories.

Du reste, il est des éléments doués de sens qui ne sont pas nécessairement autonomes se situant à un niveau d'analyse inférieur à celui du mot (dans son acception lexicographique) ; il s'agit donc d'éléments non-autonomes : c'est le cas notamment des affixes, comme *-ézon* dans *boulézon*. D'où le recours à la notion de **morphème**, décrite comme une unité signi-

ficative minimale ; toute tentative de segmentation ultérieure ne pourrait que conduire à un niveau d'analyse d'ordre soit phonologique, soit sémantique. Ainsi *vonvon* constitue-t-il un morphème, et *vonvonnaj* deux (*vonvon* + *-aj*). On distingue généralement les **morphèmes grammaticaux** (affixes, déterminants, prépositions, particules verbales, marques du pluriel...) qui s'organisent en une liste fermée, des **morphèmes lexicaux** ou **lexèmes** (nom, adjectif, verbe, adverbe) dont la liste est ouverte. Dans la mesure où le lexicologue ne s'occupe guère que des morphèmes dits lexicaux -qui sont donc des lexies-, il ne souhaitera pas fonder sa description du lexique sur cette notion de morphème, mais aura tout de même besoin d'y recourir pour traiter des éléments plus petits que le « mot ».

### 1.2. Les différents types de lexies

Dans le tableau qui suit, nous exposons la classification communément établie des différents types de lexies.

<b>Lexies simples</b> (Langanni yonn)	<b>Lexies primaires</b> (langanni toutouni) Kachiman <b>Lexies dérivées</b> (langanni rabouté) <i>Dérespekté</i>
<b>Lexies composées</b> (Langanni anpilé)	<b>Lexies composées nominales</b> (langanni anpilé an non) <i>Gwotjap</i> <b>Lexies composées verbales</b> (langanni anpilé an veb) <i>Pòté alé</i> <b>Lexies composées prépositionnelles</b> (langanni anpilé an prépozision) <i>An sis kat dé</i> <b>Lexies composées conjonctives</b> (langanni anpilé an konjonksion) <i>Si an ka</i> <b>Lexies composées adverbiales</b> (Langanni anpilé an adveb) <i>Dé men balan</i> <b>Lexies composées adjectivales</b> (langanni anpilé an adjektif) <i>Malélivé</i>
<b>Lexies complexes</b> (langanni pété-tet)	<i>Tout jé sé jé, mé fouré bwa an fes a/ø makak pa jé!</i> (G/M)

### 1.2.1. *Les lexies simples*

Les lexies simples sont des lexies constituées d'un seul élément lexical autonome. Elles se partagent en lexies primaires et lexies dérivées.

#### a) *Les lexies primaires*

Celles-ci comprennent un seul élément lexical autonome, sans affixe. Ce sont des lexies à partir desquelles il n'est possible d'induire aucun mécanisme de formation. *Fann*, *labé*, *manjé*, *madjoubmé*, *monpè* sont ainsi des lexies primaires. Dans le cas de *monpè*, bien que *pè* ait une existence autonome en dehors de cet emploi, l'usager contemporain ne fait pas l'analyse en deux éléments *mon* + *pè* (même si celle-ci est étymologiquement fondée).

#### b) *Les lexies dérivées*

Les lexies dérivées sont celles qui comprennent un élément lexical autonome unique et un ou plusieurs affixes ; elles permettent, par voie de conséquence, d'établir des mécanismes de formation que sont la préfixation et la suffixation : *démayé* = *dé-* + *mayé*, *lianné* = *liann* + *-é*. Le processus de la conversion entre également dans le cadre des lexies dérivées, puisque, par exemple, l'emploi de *bo* comme nom est dérivé du verbe *bo* : on parle aussi de dérivation (ou affixation) zéro.

### 1.2.2. *Les lexies composées*

Les lexies composées sont constituées de deux éléments lexicaux autonomes au moins et se comportent comme une unité. *Grangrek*, *tilari*, *pijé-zié*, *vè-solité*, *bwè-é-manjé* sont ainsi des lexies composées nominales, *fè kouyon*, *fouté fè*, *maché bwété* sont des lexies composées verbales, *an chien*, *an dé pou an dé*, *a diab chajé* sont des lexies composées prépositionnelles, *si an ka* est une lexie composée conjonctivale, *malélivé*, *géri/djéri tout* sont des lexies composées adjectivales, et *après dèmen*, *avan mel*, *vitman présé* sont des lexies composées adverbiales. Les différentes lexies composées seront étudiées plus en détail aux chapitres 4, 5 et 6.

### 1.2.3. *Les lexies complexes*

Sont regroupées sous cette étiquette toutes les phrases lexicalisées, c'est-à-dire les phrases entièrement figées, tels que les dictons, adages, sentences, maximes, citations passées dans l'usage, *titims*<sup>1</sup>, etc. :

Si ou pran lagout, pa pran lawout. (G,M)

Douvan poul, ravet pa janmé/janmen ni rézon. (G/M)

Pa gadé si pat a/ø bouket/boutjet pou ba'y pòté chaj. (G/M)

Chak kochon ni sanmdi a yo. (G,M)

1 Devinettes et jeux de mots du monde créole.

Bien que le terme de *lexie* soit aujourd'hui très en vogue, nous ne l'adopterons pas de manière systématique, pour des raisons pédagogiques. Nous continuerons à appeler « mot » les *lexies* simples (primaires et dérivées) qui, comprenant un seul élément lexical autonome, constituent des segments parfaitement compatibles avec l'idée que se fait chacun du *mot*. Nous emploierons par contre systématiquement le terme de *lexie* lorsqu'il s'agira d'évoquer les unités composées et complexes. Ce compromis évite le bannissement pur et simple du terme *mot*, qui demeure le plus usuel et celui qui est compris de tous ; il est plus sage de se refuser à employer partout un terme forgé (la *lexie*) non universellement acquis et de réserver cet emploi aux unités de fonctionnement constituées de plus d'une unité graphique.

### 1.3. Qu'est-ce que le *lexique* ?

Le *lexique* est souvent décrit comme le simple ensemble des *lexies* d'une langue ; mais cette présentation des faits convient fort mieux au lexicographe qu'au lexicologue. Cette définition présente une carence sémantique, puisqu'elle tend à présenter le *lexique* comme un objet (ou matériau) statique. Le *lexique* d'aujourd'hui n'est pourtant pas le *lexique* d'hier et ne sera pas le *lexique* de demain, car le *lexique* est un ensemble mouvant, un ensemble qui évolue au fur et à mesure qu'il s'enrichit de nouveautés lexicales. Il est donc plus juste de décrire le *lexique* comme l'ensemble des *lexies* déjà réalisées, mais aussi l'ensemble de celles qui sont susceptibles de l'être en accord avec les mécanismes de formation de *lexies* dans le système linguistique dont il est question. Pour mieux rendre compte du *lexique*, il nous faut établir des sous-ensembles à l'intérieur de celui-ci, lesquels correspondent à des réalités différentes : on distinguera ainsi le *lexique* réel, le *lexique* potentiel, le non-*lexique* et le *xénolexique*.

#### 1.3.1. *Le lexique réel*

Le *lexique* réel correspond à l'ensemble des *lexies* réalisées dans un état de langue donné, et renvoie donc à une étape bien définie de l'évolution de la langue. Il comprend une zone sûre constituée d'éléments réalisés et répertoriés, ainsi qu'une zone floue constituée d'éléments réalisés et non-répertoriés (il s'agit d'éléments d'apparition récente en voie d'intégration). C'est à partir de l'analyse de la zone sûre du *lexique* réel que l'on induit des mécanismes de formation, dits aussi **règles lexicogéniques**.

#### 1.3.2. *Le lexique potentiel*

Le *lexique* potentiel est constitué de l'ensemble des *lexies* non-réalisées dans un état de langue donné, mais qui peuvent l'être au vu des règles lexicogéniques. Par exemple, le suffixe *-ab* peut théoriquement s'associer à tout verbe pour former des adjectifs exprimant la propriété qu'a un individu ou instrument X de susciter ou de subir l'action dénotée par le verbe : on peut ainsi théoriquement former les adjectifs *bwayab* (< bwè), *bayab*

(<bay), etc. Tant que ces néologismes ne sont pas réalisés, ils demeurent des lexies potentielles. Mais dès l'instant où ils sont réalisés, ils pénètrent dans la zone floue du lexique réel, après quoi ils sont susceptibles d'entrer dans la zone sûre de celui-ci.

### 1.3.3. *Le non-lexique*

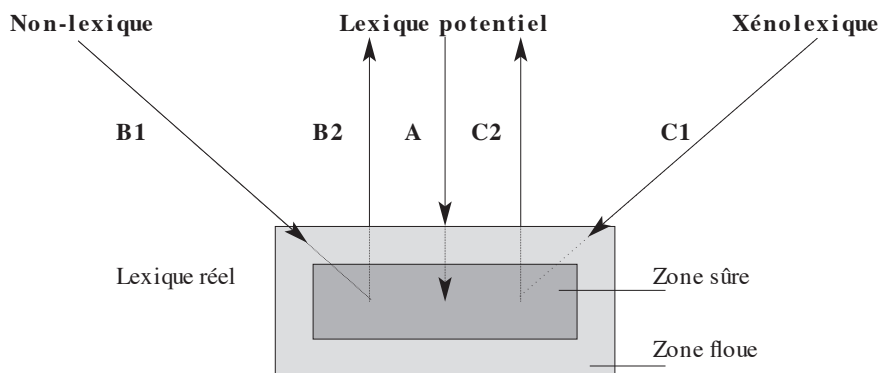
Les mécanismes de formation s'opèrent selon des schémas précis, et s'il est des formations qui sont permises dans l'état de langue considéré, il en est également qui ne sont pas permises. Le suffixe *-ab*, pour reprendre l'exemple précédant, ne peut être associé qu'à des verbes transitifs et exclut donc des formations telles que *\*palab*, *\*machab*, etc. Le non-lexique constitue justement l'ensemble des lexies impossibles à réaliser du fait des règles lexicogéniques en vigueur dans l'état de langue considéré. Il ne faut pas perdre de vue qu'une lexie impossible dans un état de langue donné a pu être possible dans un état de langue antérieur ou peut devenir possible dans un état de langue postérieur.

### 1.3.4. *Le xénolexique*

Le xénolexique, enfin, est simplement constitué de l'ensemble des lexies réelles des langues vivantes étrangères en usage à la même époque que l'état de langue considéré.

## 1.4. *Vers une théorisation du lexique*

Le schéma qui suit représente de manière succincte la dynamique lexicale en indiquant l'organisation et les interactions entre les lexiques réel, potentiel, xénolexique et non-lexique à l'intérieur d'un système linguistique donné<sup>2</sup>.



2 Ce schéma est emprunté à Jean Tournier, 1993 : 15.

La flèche A représente la voie suivie par les lexies appartenant au lexique potentiel quand celles-ci sont réalisées. Elles séjournent, dans des laps de temps très variables, dans la zone non répertoriée du lexique réel avant d'entrer définitivement dans la zone sûre. Une lexie telle que *démayé* par exemple, découle de la règle selon laquelle il est potentiellement envisageable de former tout verbe privatif dont on pourrait avoir besoin au moyen du préfixe *dé-* ; une fois ce principe admis, rien ne s'opposait à l'entrée de *démayé* dans le lexique réel.

La flèche B, qui se divise en deux étapes (B1, B2), représente la voie empruntée par les lexies appartenant au non-lexique qui, lorsqu'elles apparaissent (B1), font intervenir des changements dans les règles lexicogéniques, ce qui a pour conséquence un élargissement du lexique potentiel (B2). Le mot *jiwomonnad*, qui semble construit à l'aide du suffixe *-ad*, relève d'une réelle incompatibilité entre la base et le dit affixe, car *-ad* est un suffixe d'action s'accolant à des bases verbales en tant normal. *Jiwomonnad* était donc à la source une lexie appartenant au non-lexique, mais sa réalisation implique une nouvelle règle qui rend possible par exemple *kristofinad*, qui emprunterait la voie représentée par la flèche A.

La flèche C, qui comporte également deux phases (C1, C2), représente la voie suivie par les lexies appartenant au lexique réel d'une autre langue et que le créole emprunte. En venant s'immiscer dans lexique réel créole (C1), elles rendent possibles des nouveautés lexicales formées sur elles (C2), et peuvent donner suite à des formations qui emprunteraient la voie représentée par la flèche A en dernier ressort. Par exemple, le nom *djob*, lorsqu'il a été réalisé en créole, a induit le principe selon lequel il était possible de former un verbe à partir de celui-ci et a finalement conduit à *djobé*.

Tout compte fait, le lexique d'une langue a pour ingrédients principaux le lexique réel, le lexique potentiel et l'ensemble des règles lexicogéniques qui lui permettent de se régénérer.

### Glossaire

lexicographe  
lexicologue  
lexie  
lexie complexe  
lexie composée  
lexie dérivée  
lexie primaire  
lexie simple  
lexique  
lexique potentiel  
lexique réel

### Bwet-a-mo

makè/matjè-langanni  
doktè-langanni  
langanni  
langanni pété-tet  
langanni anpilé  
langanni rabouté  
langanni toutouni  
langanni yonn  
krey-langanni  
krey-langanni posib  
krey-langanni réyel

linguiste	doktè-lang
morphème	Ti-linité-sikti
morphème grammatical	Ti-linité-sikti a gramè
morphème lexical /lexème	Ti-linité-sikti a krey-langanni
non-lexique	krey-langanni enposib
xénolexique	krey-langanni andèwò

### Sélection bibliographique

- GADET, F., GALMICHE, M., ARRIVE, M., 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.
- HAZAEI-MASSIEUX, M-C., 1989, « La lexicologie et la lexicographie à l'épreuve des études créoles », in *Études Créoles* vol. XII n° 2, Montréal, AUPELF, pp. 65-86.
- PICOCHÉ, J., 1977, *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan.
- POTTIER, B., 1987, *Théorie et analyse en linguistique*, Paris, Hachette.
- TOURNIER, J., 1993, *Précis de lexicologie anglaise*, Paris, Nathan Université.
- VALDMAN, A., 1978, *Le créole : structure, statut et origine*, Paris, Klincksieck.